



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 octobre 2021

Publié le : 13.10.2021

Rendu exécutoire le : 13.10.2021

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Monsieur PERROTIN conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

2. DCM N°2021-69 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2021

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2021 et les remarques éventuelles, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

3. ETAT DES DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS, LISTE PAR M. LE MAIRE.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-28 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu les arrêtés n° 2020-20, 2020-21, 2020-22, 2020-23 et 2020-25 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire et des adjoints en vertu de leurs délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

COMMANDE PUBLIQUE					
2021-130	09/09/2021	SG	Découpes de films miroir pour pose extérieur et de films dépolissant/occultant	BOUCHARD 37	652,92 €
2021-131	09/09/2021	JPG	8 jardinières	AZ Equipement	5 209,80 €
2021-132	14/09/2021	AG	Portique 2M Poutre acier 1 bal + 1 nac BB	DMC DIRECT	2 050,80 €
2021-133	14/09/2021	AG	Mobilier urbain	AREA	3 895,20 €
2021-134	06/09/2021	JPV	Filtre à poche pour friteuse ZANUSSI	TCPE	488,09 €
2021-135	14/09/2021	AG	Brande	AGRILOIRE	1 009,62 €
2021-136	14/09/2021	SG	20 Boîtes de 50 masques 3 plis	PROTECT'HOMS	130,08 €
2021-137	17/09/2021	JPG	2 Aérosols, 1 lubrifiant et 4 butoirs de porte	JORLIN	51,08 €
2021-138	15/09/2021	AG	Remplacement pompe de charge eau chaude au groupe scolaire	ENGIE	654,28 €
2021-140	22/09/2021	AG	6ML Garde-corps (hauteur 1m)	JORLIN	2 157,60 €
2021-141	24/09/2021	JPV	Fourniture et pose d'une cloture à la salle des fêtes	PERIMETRE	9 198,00 €
2021-142	24/09/2021	JPV	2 Mitigeurs (SDA et Mairie)	JORLIN	78,58 €
2021-143	24/09/2021	JPV	8 Bottes de 25 piquets en 1m	MAIGRET LOCATION	196,80 €
2021-144	24/09/2021	JPG	50 statters pour tubes fluo, 2 acdenas pompiers, 500 écrous H, 2 cadenas à combinaison	JORLIN	606,42 €
2021-146	27/09/2021	JPV	Panneau réserve incendie ("La Guérinière")	AZ Equipement	85,92 €
2021-147	29/09/2021	JPG	Évacuation des boues de la station	STGS	1 224,00 €
2021-149	30/10/2021	FC	Location motoculteur	AEB	199,80 €

CIMETIERE				
2021-150	30/09/2021	JPV	Concession trentenaire - B 248.01	250 € - P

URBANISME				
N°	Date de signature	Signataire	N°	Date de signature
2021-139	20/09/2021	JPV	Renonciation Droit de Préemption B 709	Me Jacques LEGER
2021-148	04/10/2021	JPV	Renonciation Droit de Préemption I 701 - 702	Me Marie-Sophie BROCAS-BEAULT

FINANCE -VIREMENT DE CREDITS				
Budget Principal 60600 - Exercice 2021				
Virement de crédit 2 - Investissement				
2021-145	27/09/2021			
Libellé/motifs			Dépense en €	Recettes en €
Dépenses imprévues			- 9 200,00 €	
Autres agencement et aménagement de terrains			9 200,00 €	
Total			- €	- €

4. DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

4-1) DCM 2021- 70 : Proposition de changement de nom et modification des statuts de la communauté de communes "Gâtine Choisille-Pays de Racan"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DESAPPROUVE** la nouvelle dénomination de la communauté de communes à savoir :
« Communauté de Communes Gâtine-Racan »

4-2) DCM 2021- 71 : Adhésion de la commune au GIP RECIA –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Sonzay au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive – GIP RECIA -, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la Commune de Sonzay et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion, à compter du 1^{er} octobre 2021.
- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **APPROUVE** les termes de la convention additionnelle Accompagnement juridique - Délégué à la Protection des données à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **APPROUVE** les termes de la convention ENT 1D à compter du 1^{er} octobre 2021
- **AUTORISE** le Maire/Président à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,

- **DESIGNE** Madame GOUMON en qualité de représentant titulaire et Monsieur VERNEAU en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire/Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

4-3) DCM 2021- 72 : Convention de subvention relative à la capture, l'identification, et la stérilisation des chats errants non identifiés

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **APPROUVE** le partenariat avec la Société Protectrice des Animaux de Luynes, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune de Sonzay, pour l'année 2021.
- **APPROUVE** Le versement d'une subvention de 100€ pour 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Sonzay et la Société Protectrice des Animaux de Luynes telle que jointe en annexe.
- **AUTORISE** Le Maire à signer ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

RESEAUX

4-4) DCM 2021- 73 : APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- Article 1^{er}** - **D'adopter** le principe d'une procédure de Concession de service public pour l'exploitation de ses services eau potable et assainissement dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;
- Article 2** - **De retenir** pour le contrat une durée de **10 ans** ;
- Article 3** - **D'autoriser** Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Concession de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.

FINANCE

4-5) DCM 2021- 74 : Tarifs communaux 2022

M. le Maire propose les tarifs municipaux 2022 ci-dessous :

1 - SALLE DES FETES :

DEMANDEURS COMMUNE	Prix de location	Acompte à la location	Caution Salle et Matériel	Chèque caution ménage
Salle entière (du vendredi 11h30 au lundi 9h)	300 €	200 €	600 €	50 €
Salle restaurant uniquement (du vendredi 11h30 au lundi 9h)	200 €	125 €	600 €	50 €
Journée supplémentaire pour toute location de week-end ou journée de 24h pour la salle entière (de 9h à 9h le	100 €	-	600 €	50€

lendemain)				
------------	--	--	--	--

DEMANDEURS HORS COMMUNE	Prix de location	Acompte à la location	Cautions Salle et Matériel	Chèque caution ménage
Salle entière (du vendredi 11h30 au lundi 9h)	500 €	300 €	600 €	50 €
Salle restaurant uniquement (du vendredi 11h30 au lundi 9h)	300 €	200 €	600 €	50 €
Journée supplémentaire pour toute location de week-end ou journée de 24h pour la salle entière (de 9h à 9h le lendemain)	150 €	-	600 €	50 €

Conditions de location :

- Signature d'un **contrat de location** par tout occupant à titre onéreux de la Salle des Fêtes et fourniture d'une **attestation d'assurance**
- Signature d'un **contrat de prêt** par toute association deux week-ends par an occupant à titre gratuit la Salle des Fêtes, fourniture d'une **attestation d'assurance** et d'un **chèque de caution**.
- Signature d'une **convention d'utilisation** par toute association utilisatrice à titre gracieux d'une salle communale et fourniture d'une **attestation d'assurance**.

2 - URBANISME :

Taxes pouvant être exigées à l'obtention d'un permis de construire ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

Taxes d'Urbanisme	Taux ou Montant
Taxe d'Aménagement (TA) Communale	4,00 %
Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)	2 000 €

3 - REGIE PHOTOCOPIES :

Copies et impression	Format A4	Format A3	Fax
Noir /Blanc recto	0,10 €	0,20 €	0,10 € par page faxée
Noir /Blanc recto verso	0,20 €	0,40 €	-
Couleur recto	0,30 €	0,60 €	-
Couleur recto verso	0,60 €	1,20 €	-

Les élus municipaux, les agents communaux et les associations communales sont exonérés du paiement des photocopies **et impressions** noir et blanc.

Aucune exonération n'est possible pour les copies **et impressions** couleur.

Les demandeurs d'emploi sont exonérés des photocopies **et impressions** noir et blanc sur présentation d'un justificatif de situation daté de moins d'un mois et pour des documents liés à la recherche d'emploi.

4 - ANIMAUX ERRANTS :

Forfait Capture	Frais de garde
30.00 €	10.00 €/ à partir du 2ème jour

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **APPROUVE** les tarifs municipaux 2022 tels qu'ils sont présentés ci-dessus

4-6) DCM 2021- 75 : Tarifs cimetière 2022

M. le Maire propose les tarifs 2022 suivants pour le cimetière :

Article 1^{er}. – Il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions suivantes :

- des concessions temporaires (de 15 ans) ;
- des concessions trentenaires ;
- des concessions cinquantenaires.

Article 2. – Les prix des concessions sont fixés selon le tableau suivant :

Type de concession	Durée de concession	Tarifs
Concession de terrain d'une superficie de 3,36 m ² soit 1,40 mètre de largeur x 2,40 mètres de longueur.	30 ans	74,41 € le m ²
	50 ans	148,81 € le m ²
Concession de case de columbarium pouvant recevoir un maximum de 3 voir 4 urnes sous réserve des urnes choisies par les familles.	15 ans	350 € la case
	30 ans	550 € la case
Concession de caveau cinéraire (ou caverne) d'une superficie de 0,64 m ² soit 80 x 80 cm pouvant recevoir jusqu'à un maximum de 3 voir 4 urnes sous réserve des urnes choisies par les familles.	15 ans	546,88 € le m ²
	30 ans	937,50 € le m ²

Article 3. – Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées.

Article 4. - Monsieur le Maire, auquel la délibération n°2020-28 du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **APPROUVE** les tarifs du cimetière 2022 tels qu'ils sont présentés ci-dessus

4-7) DCM 2021- 76 : VOTE DES TAUX DES TAXES 2022

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2022, à savoir :
 - **Taxe foncière bâti : 34,81 %**
 - **Taxe foncière non bâti : 43,98 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur VERGNOLLE - Règlement du cimetière : il n'y a pas de délibération à prendre il s'agit d'un arrêté du Maire -
La superficie des terrains concédés est désormais définie.
Il est interdit d'effectuer des plantations en pleine terre
Le tonnage des véhicules est limité.
Il convient de prévoir un nouveau colombarium pour 2022.
- Madame GOUMON
Conseil municipal des jeunes : élection le lundi 18 octobre matin
L'Assemblée générale du judo est fixée au mardi 12 octobre 2021.
- Anne-Lise TRUSSON remercie Madame DEGOUSSE pour l'organisation du repas des aînés.
- Madame DEGOUSSE :
Le prochain repas des aînés est fixé au 9 avril 2022
Pour les dons il faudra créer une régie en 2022 pour le CCAS.
- Monsieur LEDEUIL
Adressage : il y a encore quelques anomalies sur quelques lieux-dits.
Le relevé des coordonnées GPS est effectué.
La délibération relative à la dénomination des voies sera reportée au mois de décembre.
Il reste à réaliser la communication auprès des administrés.
- Thibaut HAUSTETE :
Travaux rue du 8 mai : changement du planning - Terrassement en cours devant l'école. Fin des travaux fin décembre.
Grosse coupure d'électricité prévue le 26 novembre informer Pataclou
- Monsieur Le Maire félicite Madame DEGOUSSE pour l'organisation du repas des aînés.

6. PROCHAINES REUNIONS

- **TOUTES COMMISSIONS : Lundi 8 novembre 2021 à 20h00**
- **CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 15 novembre 2021 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance est levée à 21h12

**Le Maire,
Jean-Pierre VERNEAU**